

Mise en illustration de la façade vitrée de la bibliothèque

Article 1 : Objet de l'appel à projet

La ville d'Olivet lance un appel à projet pour l'illustration des vitrines de la bibliothèque dans le cadre de la manifestation de la semaine de la langue française et de la francophonie qui a lieu en mars 2024.

La *Semaine de la langue française et de la Francophonie* est le **rendez-vous des amoureux des mots en France comme à l'étranger**. Cette manifestation a été créée en 1995 à l'initiative du ministère de la Culture. Elle est organisée chaque année au mois de mars. Ce temps fort est l'occasion de célébrer la richesse et la modernité de la langue française dans toute sa diversité.

Chaque année, la bibliothèque organise plusieurs événements dans le cadre de cette manifestation (conférence, ateliers créatifs, spectacle, jeux de lettres...).

Dans le cadre de ce projet, l'objectif est de mettre en illustration les vitrines de la bibliothèque comme vecteur de communication pour la semaine de la langue française et de la francophonie et inviter les habitants et les passants à entrer dans la bibliothèque.

Article 2 : Candidat

Le projet est ouvert aux amateurs aguerris.

Le projet est ouvert aux seuls habitants de la Ville d'Olivet, l'adresse du participant lors de l'inscription faisant foi. Le projet est ouvert aux personnes physiques, groupements de personnes physiques et aux personnes morales de type association uniquement.

L'inscription est strictement nominative. Elle peut être faite au nom d'un groupement de personnes physiques ou de celui d'une association, elle devra cependant comporter pour l'inscription le nom de la personne physique représentant le groupement ou l'association.

Article 3 : Attente du projet

Concevoir et élaborer une série d'illustrations sur une surface définie visant à communiquer sur la semaine de la langue française et de la francophonie. La proposition graphique ne devra pas recouvrir la totalité de la paroi vitrée afin de ne pas cacher les espaces intérieurs de la bibliothèque.

La proposition devra tenir compte du lieu et du site environnant.

La proposition doit permettre d'identifier la semaine de la langue française et de la francophonie au 1^{er} regard.

La réalisation sera visible du 1^{er} au 30 mars.

Article 4 : Conditions techniques :

La zone à exploiter : Rez-de-chaussée vitrine à gauche de l'entrée de la bibliothèque.

La zone délimitée devra être respectée, l'intervention doit s'effectuer uniquement sur la paroi vitrée.

Le matériel est fourni par la Ville.

Chaque candidat devra présenter une esquisse aboutie de l'œuvre envisagée.

Tous les matériaux et techniques sont acceptés, sous réserve de réversibilité : dessin, collage, peinture... L'œuvre doit respecter les contraintes techniques de la vitrine. Les œuvres présentées ne doivent pas être composées de matières inflammables, toxiques ou dangereuses pour le public.

L'œuvre doit être éphémère, ne doit pas laisser de traces et doit se retirer facilement.

Le temps de réalisation pourra s'organiser sur 1 à 3 jours.

Article 5 : Dépôt de candidature :

Le dossier du candidat devra comporter :

- Une présentation brève du candidat
- Présentation globale du projet
- Choix de la technique : étant entendu que l'œuvre doit être éphémère (durée maximum 1 mois)
- Une esquisse aboutie de l'œuvre

Les dossiers de candidature seront évalués selon les critères suivants :

- Qualité et originalité de la proposition
- Capacité à considérer le site environnant pour la proposition
- L'esthétisme
- La cohérence du propos artistique

Article 6 : Calendrier :

Les projets seront étudiés par un comité de sélection. Le candidat pourra être sollicité pour apporter des informations complémentaires. Une rencontre pourra être menée avec les candidats présélectionnés afin qu'ils puissent présenter leur projet.

- Septembre : publication de l'appel à projet en septembre
- Novembre : dépouillement des candidatures
- Décembre : choix et rencontre avec le candidat sélectionné pour une présentation de son projet
- Mars : réalisation et désinstallation de l'œuvre.

Le candidat sélectionné se verra remettre des invitations pour des spectacles sur la Ville d'Olivet.

Article 7 : Conditions de participation :

La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Le candidat consent à ce que son œuvre soit publiée sur tous les supports de communication de la Ville et de la bibliothèque.

Le candidat sera responsable de la mise en illustration et de la désinstallation de sa proposition sous la supervision de la bibliothèque.

Article 8 : Modification du règlement

La ville se réserve le droit d'annuler le projet si la qualité des projets est inférieure au niveau souhaité.

La ville se réserve le droit de ne pas accepter des œuvres dont le contenu pourrait être jugé inapproprié.

La Ville se réserve le droit de modifier, suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger l'appel à projet si les circonstances le nécessitent, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Dépôt du dossier de candidature :

Les candidatures devront être adressées avant le 21 octobre par mail, voie postale ou directement auprès de la bibliothèque sous enveloppe cachetée :

Bibliothèque Le Temps Retrouvé
21 rue du Pressoir Tonneau
45160 Olivet

02.38.25.06.16

bibliotheque@olivet.fr